

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Le 14 janvier 2020 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2020

Présents Mmes COATTRENEC, DALLES, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN

Pouvoirs : Mme KATAN donne pouvoir à M. TROUILLOUD

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI. Mrs DAST, ARMAND

Modification de l'ordre du jour :

Suppression d'une délibération : Autorisation signature convention ANTAI

Ajout d'une délibération : Subvention de fonctionnement anticipée 2020 à l'association « AEJ »

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2019 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Hubert BERENGER - adopté à l'unanimité

Après avoir présenté ses vœux au Conseil, Monsieur le Maire expose le « plan vélo » de la CAPV et insiste sur le fait que les communes doivent afficher une volonté pour élaborer un maillage d'itinéraire vélo. Pour la commune il demande que dans le budget 2020 inclus l'itinéraire St Aupre- Crossey- Voiron.

Il évoque également la mise en place du Syndicat Mixte Mobilité de l'Aire Grenobloise

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 50/2019 : Contrat d'engagement d'animation musicale pour le repas des aînés

Décision 54/2019 : Contrat spectacle Rocket man

Décision 55/2019 : Contrat spectacle les 4 saisons avec Vivaldi

Décision 56/2019 : Contrat spectacle Méli Mômes Le concert Trio sonorisé

Décision 57/2019 : Contrat de maintenance des cloches et de l'horloge de l'église

Décision 58/2019 : Maintenance informatique Mairie

Décision 59/2019 : Entretien des plantes vertes de la Mairie

Délibération N° 01/2019 :**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE AEJ ET LES COMMUNES DE ST AUPRE, ST NICOLAS DE MACHERIN ET ST ETIENNE DE CROSSEY**

Monsieur le Maire rappelle qu'une première convention a été prise le 13 septembre 2018 spécifiant les engagements des communes vis-à-vis de la politique enfance jeunesse par le biais du CEJ, avec l'aide de l'association AEJ et sur l'intégration de la commune de St Nicolas de Macherin dans le CEJ et fixant les modalités de partenariat entre les trois communes et l'association AEJ concernant la politique enfance, jeunesse et familiale souhaitée sur le territoire.

Les termes de la convention ont été revus au niveau des inscriptions et de l'usage des locaux, ce qui nécessite de signer une nouvelle convention.

Le Conseil municipal, après lecture de la convention et délibération, à l'unanimité

AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Animation Expression Jeunes et les communes de St Aupre et St Nicolas de Macherin

Délibération N° 02/2019 :**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANTICIPEE 2020
A L'ASSOCIATION « A.E.J**

Vu la demande du bureau de l'association « Animation Expression Jeunes » sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui lui sera allouée par la municipalité pour la gestion 2020.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée un versement anticipé de 20 000€ correspondant à une partie de la subvention qui sera allouée pour ce même exercice 2020 à l'association « Animation Expression Jeunes ». Ce versement anticipé courant février 2020 permettrait à l'association d'éviter un problème de trésorerie lors du paiement des charges salariales de mars 2020.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à cette association courant mars ou courant avril 2020.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide,

D'allouer une avance de 20 000 € avant le vote du budget primitif 2020 sur la subvention qui sera allouée en 2020 à l'association « Animation Expression Jeunes ».

Délibération N° 03/2019**CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE L'ADRESSAGE, DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée délibérante, qu'une convention doit être établie entre l'Etat représenté par le Préfet et la commune pour définir les conditions matérielles et financières liées aux opérations d'adressage, de

mise sous pli et de colisage des documents électoraux, ces différentes opérations étant réalisées en régie sous la responsabilité de la commission de propagande.

Le Conseil municipal, après lecture de la convention et délibération, à l'unanimité

AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale

Délibération N° 04/2019

**ACQUISITION DU PARKING ROSSIGNOL « LA RAFFINIÈRE »
SECTION C N° 1642 ET C 1641 partie b.**

La commune souhaite acquérir le parking situé rue des Tilleuls, propriété des Skis Rossignol, cadastrée « La Raffinière » Section C N° 1642 de 2481 m² et C 1641 pour partie (partie b indiquée sur le plan de division du géomètre) pour 635 m².

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu la décision de la Sté Skis Rossignol de céder son bien à la commune et l'accord intervenu entre les deux parties,

Considérant que cette opération a été prévue au budget communal 2019, qu'un accord de principe entre la Commune et la Sté Skis Rossignol a été engagé (courrier envoyé le 08 avril 2019 et réponse reçue par mail le 11 avril 2019).

Vu la réception en date du 05 janvier 2020 du plan de géomètre nécessaire à la rédaction de la Délibération,

Monsieur GAUJOUR Jean-François, afin de poursuivre cette acquisition auprès de Maître JULLIARD Nicolas, Notaire à VOIRON, pour un montant de **60.000 €**, demande à l'assemblée délibérante son accord et l'autorisation de signer tous les documents à intervenir.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

décide l'acquisition de ces parcelles de 3116 m² au total au prix de 60.000 €,

autorise Monsieur le Maire à engager auprès de Maître JULLIARD Nicolas les formalités d'acquisition et à signer tous les documents nécessaires.

Délibération N° 05/2019

ENGAGEMENT DE DEPENSES N° 01 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut « engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 640 765,40 Euros.

Il propose de procéder au vote d'un engagement de dépenses pour :

Article 21318 opération 23	Ludothèque salles partagées	355 500 Euros
	TOTAL de l'engagement de dépense N° 01	355 500 Euros

Après discussion et délibération et avoir vérifié que cette somme ne dépasse pas le quart des crédits d'investissements d'équipement inscrits au budget 2019, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire :

- A signer toutes les pièces nécessaires à cette dépense,
- A engager la somme correspondante,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2020.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports :

Monsieur Trouilloud signale qu'une réunion pour l'attribution des subventions aux associations a eu lieu. La réunion de travail sur le budget de fonctionnement aura lieu le 30 janvier.

Les frais de fonctionnement du gymnase s'élèvent à 70 000 € pour 2019. Ils sont répartis entre les 3 communes : St Aupre, St Nicolas de Macherin et St Etienne de Crossey, cette dernière ayant à sa charge la partie la plus importante des frais de fonctionnement.

Prochaine commission le 6 février 2020

Urbanisme :

La commission a étudié quelques Déclarations Préalables. Une réunion est programmée pour la zone d'Orientation d'Aménagement et de Programme du terrain Rossignol. Une réunion a eu lieu avec l'AURG sur plusieurs sujets dont les difficultés que rencontre les communes avec les OAP

Prochaine commission le 27 janvier 2020

Travaux :

Les aménagements autour de l'église sont en cours. Les baignoires sont démolies, les murs de soutènement vont être construits. Suite à l'ouverture des plis pour la ludothèque et les locaux partagés l'architecte et les bureaux d'études font l'analyse des dossiers reçus mais il semble que la majorité des lots sera déclaré infructueux. Une réunion est prévue mercredi 15 janvier pour envisager un nouvel appel d'offre.

Prochaine commission : le 23 janvier 2020

Vie du village

Le prochain spectacle de la saison culturelle est un spectacle décentralisé du Grand Angle pour les enfants de 2 à 4 ans.

Une photo pour le livre du village sera faite avec les Stéphanois qui le souhaitent et notamment ceux qui ont participé au livre du village, le samedi 18 janvier à 14 h dans la cour de la Mairie.

Le 18 janvier aura lieu une soirée musicale polonaise.

Le matériel de sonorisation de la salle des fêtes a été vérifié. Un micro HF et un micro casque seront achetés pour compléter cet équipement.

Prochaine commission : 21 janvier 2020

Enfance jeunesse et action sociale

La ventilation de l'agrandissement de la crèche ne fonctionne toujours pas.

Madame Peylin signale le dynamisme des écoles : 6 classes (élémentaire et maternelle) participent aux projets proposés par le Parc de Chartreuse.

Les colis ont été distribués par la commission festivité et par les élus.

Le thème du repas des aînés sera cette année : les pays du monde.

Clôture de la séance à 21 h 45

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 27 FEVRIER A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 21 janvier 2020